

CONFÉRENCE DE PRESSE

25 mai 2009, Journée internationale des enfants disparus

L'enlèvement parental : une souffrance pour l'enfant

« Pour tout le monde, Alice est juste une enfant qui a déménagé à Marseille chez son papa. Ce que personne ne dit ou ne sait, c'est qu'elle a été enlevée à sa maman et qu'elle ne la reverra peut-être jamais... »

En 2008, SOS Enfants Disparus a traité 286 histoires comme celle vécue par Alice : sur 907 nouveaux dossiers suivis par SOS Enfants Disparus près de 30% concernent des enlèvements parentaux, soit une augmentation de 50% par rapport à 2007. Le dispositif SOS Enfants Disparus accompagne les parents en détresse et prend en compte, dans tous les cas, la souffrance de l'enfant.

Arnaud GRUSELLE, directeur de la **Fondation pour l'Enfance**
a le plaisir de vous convier à la conférence de presse :

Lundi 25 mai 2009 à 9h30

Le Procope

13 rue de l'Ancienne Comédie – 75006 Paris
Métro ligne 4 ou 10 - station Odéon

Au programme :

- **Chiffres officiels des disparitions d'enfants en France en 2008 :**

Frédéric MALON, chef de l'Office Central chargé de la Répression des Violences faites aux Personnes - Ministère de l'Intérieur

Mahrez ABASSI, magistrat, sous-directeur du Service des conventions des affaires civiles et de l'entraide judiciaire, Sous-direction de la protection des droits des personnes, Direction des français à l'étranger - Ministère des Affaires Etrangères

Christine DA LUZ, adjointe au Chef du Bureau de l'Entraide Civile et Commerciale Internationale - Ministère de la Justice

- **L'enlèvement parental et la souffrance oubliée des enfants victimes :**

Arnaud GRUSELLE, directeur de la **Fondation pour l'Enfance**.

Docteur Paul BENSUSSAN, psychiatre, Expert inscrit sur la liste nationale, agréé par la Cour de cassation, entendu par la Commission d'enquête parlementaire mise en place après l'affaire d'Outreau, entendu dans la commission relative au Syndrome de l'Aliénation Parentale (SAP), responsable de la commission en charge de la parole de l'enfant.

Et des témoignages d'associations et de familles de victimes :

Hansu YALAZ, juriste au Collectif de Solidarité aux mères d'enfants enlevés

Olga ODINETZ, présidente de l'Association Contre l'Aliénation Parentale (Acalpa)

A propos de SOS Enfants Disparus

SOS Enfants Disparus est un service personnalisé d'accompagnement des familles dont l'enfant a disparu : disparition inquiétante, fugue ou enlèvement parental. Ce dispositif a été créé à l'initiative de la Fondation pour l'Enfance qui en assure la gestion depuis octobre 2004.

Plus d'informations : www.sosenfantsdisparus.fr

Merci de confirmer votre présence en retournant le carton-réponse par fax au 01 53 68 16 59 ou email à :

Marie FLETCHER

Tél : 01 53 68 13 54

m.fletcher@fondation-enfance.org